

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 7 MARS 2016

TÉLÉDOC 246
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NOR : FCPB1606487C
N° interne DF-2PERF-16-3041

LE SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION
FINANCIERE MINISTERIELLE,
LES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIERES
ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Préparation des volets « performance » des projets annuels de performances du PLF 2017 et élaboration des documents de politique transversale (DPT)

P.J. : 3 annexes
Guide de la performance pour le PLF 2017

Le volet Performance des PAP

La maquette de performance a été rationalisée de manière significative au PLF 2015 puis au PLF 2016. Depuis le PLF 2014, le nombre des objectifs a ainsi diminué de 19 % et le nombre des indicateurs de 22 %. Cette démarche doit être poursuivie dans le cadre de la préparation du PLF 2017 pour atteindre une réduction globale d'au moins 25 % du nombre des indicateurs au terme du triennal 2015-2017.

Au-delà de la rationalisation, les conférences de performance porteront sur l'analyse des résultats obtenus en gestion 2015 de manière à évoquer les actions et les réformes envisageables pour les améliorer ; elles seront également l'occasion de réfléchir aux évolutions de maquette souhaitables en conséquence.

1. Consolidation de la rationalisation du dispositif de performance

Le travail de rationalisation entrepris dans le cadre du triennal 2015-2017 doit être parachevé au PLF 2017 de manière à atteindre une diminution de 25 % du nombre des indicateurs entre les PLF 2014 et 2017.

Les indicateurs qui ne sont pas en lien direct avec les objectifs des politiques publiques, ceux dont le sens de variation souhaité est équivoque, ou bien qui présentent une évolution quasiment plate devront faire l'objet d'une attention particulière de votre part.

2. Mise en cohérence des indicateurs du niveau mission avec les nouveaux indicateurs de richesse

Diffusion générale

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques, le gouvernement a déposé au Parlement en octobre 2015 un rapport qui présente une sélection de dix indicateurs de richesse complémentaires au PIB.

Les indicateurs de niveau mission, qui rendent compte des grandes priorités des politiques publiques conduites par le gouvernement, doivent être mis en cohérence, lorsque cela est possible, avec ces nouveaux indicateurs de richesse. A cet effet, vous veillerez à faire évoluer dans ce sens les indicateurs des missions dont vous avez la charge.

Vous trouverez en annexe 2 la liste des dix indicateurs de richesse ainsi qu'une proposition, pour chacun, des missions potentiellement concernées.

3. Analyse des résultats obtenus en 2015

Le principe du « chaînage vertueux » inscrit à l'article 41 de la LOLF lie les discussions de la loi de règlement 2015 et du projet de loi de finances 2017 afin de permettre aux parlementaires et aux responsables de programme de tirer les enseignements des résultats observés.

Au sein de la procédure budgétaire, les conférences de performance sont le lieu privilégié où se matérialise la mise en œuvre de ce principe. Sur la base des résultats obtenus au cours de l'année 2015, issus des RAP, les conférences de performance doivent ainsi poursuivre deux objectifs :

- évoquer les actions et les pistes de réformes qui pourraient être mises en œuvre afin d'améliorer les résultats ;
- réfléchir aux nouvelles orientations souhaitables pour le dispositif de performance.

A cet effet, le bureau 2PERF communiquera en amont des conférences de performance un document de synthèse qui récapitulera, pour chaque mission et programme, le degré de réalisation des cibles selon les cinq catégories définies (cible atteinte, amélioration, absence d'amélioration, données non renseignées et données non retenues). Ce document, qui sera établi selon la même méthodologie que celle employée pour les « Données de la performance », sera accessible sous Farandole et pourra servir de base de travail à l'analyse des résultats obtenus en 2015.

Les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM) sont par ailleurs invités à participer aux conférences de performance.

4. Fixation de la cible

L'année 2017 est la dernière année du triennal 2015-2017. Compte tenu du calendrier politique et dans l'attente de la préparation d'un prochain triennal, il n'est pas exigé cette année des ministères de définir de nouvelles cibles au-delà de 2017. Le tableau de valeurs des indicateurs comportera donc une colonne pour la cible 2017, telle qu'issue du PAP 2016, et une colonne relative à la prévision 2017 à renseigner (cf. annexe 2).

La procédure pour l'établissement du tome 2 du rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques (DOFP)

La procédure applicable pour le PLF 2017 est décrite dans le guide de la performance (cf. fiche 7) et dans le calendrier prévisionnel joint en annexe 1. Ainsi, comme l'année dernière :

- le fichier Word, qui retrace en mode « corrections apparentes » les évolutions du dispositif de performance telles qu'elles ont été actées avec la direction du Budget à l'issue des

conférences de performance, **doit être transmis, après arbitrages éventuels, avant le 20 mai 2016** au bureau sectoriel référent et au bureau 2PERF à l'adresse l-budget-perf@finances.gouv.fr ;

- **le bureau 2PERF effectue l'ensemble des opérations sous Farandole**, qu'il s'agisse de modifications, suppressions ou créations d'objectifs, d'indicateurs et de sous-indicateurs (niveaux missions et programmes), ainsi que les éventuels déplacements d'objectifs entre programmes. Les ministères n'interviennent pas dans Farandole sur la maquette des objectifs et indicateurs.

Les programmes support et les indicateurs transversaux

Cinq indicateurs transversaux sur l'efficacité des fonctions support ont été créés depuis 2010 pour permettre des comparaisons interministérielles et une amélioration par analyse et partage des bonnes pratiques. Ils portent sur l'efficacité de la gestion des ressources humaines, de la bureautique, de la gestion immobilière, la conduite des grands projets informatiques et immobiliers et les gains achats.

La mise en œuvre des évolutions engagées sur ces indicateurs au PAP 2016 doit être poursuivie au PAP 2017. En particulier, il conviendra de tenir compte des précisions relatives aux modalités de calcul de l'indicateur d'efficacité de la gestion des ressources humaines et de consolider le renseignement du nouvel indicateur de respect des coûts et délais des grands projets.

La méthodologie de calcul des indicateurs transversaux ainsi que les périmètres applicables sont détaillés dans le guide de la performance pour le PLF 2017 annexé à la circulaire.

Le volet d'analyse des coûts (CAC) des PAP

La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) prévue à l'article 27-2 de la LOLF complète la présentation des crédits en formalisant des déversements provenant des programmes et/ou des actions de conduite et de pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les programmes et/ou les actions de politiques publiques.

Ce volet a été simplifié de manière significative au PLF 2016 avec un repositionnement au niveau de la mission, la suppression du schéma de déversement et son remplacement par un histogramme comparant, par programme et par action, les crédits directs et les crédits complets, et enfin une présentation plus claire des résultats et de la méthodologie.

Les documents de politique transversale (DPT)

La démarche de performance doit continuer d'être appréhendée de manière globale en associant les deux exercices complémentaires que sont l'élaboration des volets performance des PAP et l'élaboration des DPT.

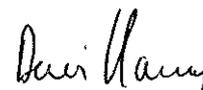
La possibilité reste ouverte pour les ministères chefs de file d'introduire des indicateurs *ad hoc* spécifiques à la politique transversale du DPT auquel ils se réfèrent, c'est-à-dire non issus des programmes concourant à cette politique. Cette proposition a pour objectif de renforcer la cohérence de la partie performance des DPT. En contrepartie, l'introduction d'un indicateur *ad hoc* devra obligatoirement s'accompagner de la suppression d'indicateurs moins pertinents de sorte que le nombre total des indicateurs d'un DPT reste stable voire diminue.

Les discussions entre les ministères chefs de file et la direction du budget sur le choix de ces indicateurs et, plus largement, sur l'ensemble du dispositif de performance des DPT doivent avoir lieu lors des conférences de performance sur les PAP 2017.

J'appelle votre attention sur le rôle prédominant des chefs de file qui devront veiller à la présentation cohérente des actions et résultats des différents acteurs et programmes budgétaires concourant à la politique interministérielle.

Il est rappelé que chaque document doit être distribué à l'Assemblée nationale cinq jours francs avant l'examen en séance des crédits de la mission à laquelle le document se rapporte (article 39 de la LOLF). Cette année, les DPT devront être livrés à la direction du budget au plus tard le 16 septembre 2016.

Vous trouverez en annexe les éléments de calendrier plus précis ainsi que les orientations qu'il conviendra de suivre afin d'approfondir la qualité et la pertinence de la démarche de performance du budget de l'Etat.



Denis MORIN